



NATIONS UNIES

OCT 6 1980

ASSEMBLEE
GENERALEDistr.
LIMITEEA/C.2/35/L.14
15 octobre 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-cinquième session
DEUXIEME COMMISSION
Point 62 e) de l'ordre du jour

ACTIVITES OPERATIONNELLES POUR LE DEVELOPPEMENT

FONDS DES NATIONS UNIES POUR LES ACTIVITES EN MATIERE
DE POPULATION : RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL

Bangladesh, Chine, Indonésie, Italie, Japon, Malaisie, Maurice,
Philippines et Thaïlande : projet de résolution

Fonds des Nations Unies pour les activités en matière
de population

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 3019 (XXVII) du 18 décembre 1972, 31/170 du 21 décembre 1976 et 34/104 du 14 décembre 1979 concernant le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population,

Rappelant en outre la résolution 1763 (LIV) du Conseil économique et social en date du 18 mai 1973, où sont énoncés les buts et objectifs du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population,

1. Note avec satisfaction le rôle joué par le Fonds dans la promotion de ces buts et objectifs grâce à son programme croissant d'assistance aux pays en développement et grâce à des activités telles que la Conférence internationale sur la population et l'avenir urbain, organisée avec le concours actif du Gouvernement italien et de la municipalité de Rome;

2. Accueille avec satisfaction la proposition faite par le Gouvernement japonais de créer un prix, qui serait décerné chaque année par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies, pour honorer la contribution la plus remarquable à la prise de conscience, ou à la solution, des questions concernant la population, faite par une ou plusieurs personnes ou par une institution;

3. Prie le Secrétaire général de prendre les dispositions nécessaires pour la création de ce prix, en consultation avec le Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population.
